

À une séance ordinaire du conseil du Village de Pointe-Fortune, tenue le 6 février 2023, à 19h30 heures, sont présents mesdames les conseillères Lucie Lacelle, Christiane Berniquez et Sandra Lavoratore messieurs les conseillers Gilles Deschamps et Jacques Beaudoin tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire François Bélanger.

Monsieur le conseiller Gilles Tétrault est absent

Monsieur Jean-Charles Filion, directeur général et trésorier assiste à la rencontre et agit comme greffier.

Assistances : Aucun citoyens

**Résolution numéro 23-02-16**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Le conseil vote pour que l'ordre du jour modifié soit adopté tel que lu.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	-	-

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Résolution numéro 23-02-17**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2023**

Une copie du procès-verbal du 9 janvier 2023 a été remise à chaque membre du conseil et tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, le directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Le conseil vote pour que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023 soit adopté.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	-	-

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Résolution numéro 23-02-18**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT ET APPROBATION DES COMPTES PAYABLES AU 6 FÉVRIER 2023**

Je soussigné, Jean-Charles Filion directeur général et greffier-trésorier certifie sous mon serment d'office, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes déposés à la présente séance.

---

Jean-Charles Filion, directeur général  
et greffier-trésorier

Le conseil approuve le paiement des comptes à payer au 6 février 2023 pour la somme totale de 74 967.45\$. La liste des comptes à payer est disponible pour consultation à l'hôtel de ville.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	-	-

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ET DES DOCUMENTS RECUS**

Aucune correspondance

#### **AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 408-2023-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 408-2023 CONCERNANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET AUTRES TAXES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023.**

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Jacques Beaudoin, qu'à une séance ultérieure du conseil, un règlement sera adopté modifiant le taux de la taxe foncière générale et autres taxes en 2023. Le projet de règlement 408-2023-1 est présenté et déposé.

À cet effet une copie du projet de règlement numéro 408-2023-1 est remise immédiatement aux membres du conseil présents.

#### **Résolution numéro 23-02-19**

#### **AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES FRAIS RELIÉS À LA FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUES AU DEL, AVEC SERVICES CONNEXES**

CONSIDÉRANT la résolution 22-09-107 adoptée à la séance ordinaire du 6 septembre 2023, par laquelle le conseil octroyait le contrat pour la fourniture de luminaire de rues au DEL, avec services connexes à Énergère Inc.;

CONSIDÉRANT QUE le financement de ce projet était prévue au budget 2022;

CONSIDÉRANT la facture 8919 au montant de 12 864.38\$, (taxes en sus), correspondant à 50% des frais reliés à la fourniture et la conversion de luminaires de rues au DEL, cette facture a été reçue le 5 janvier 2023 de la part de la Énergère Inc.

PAR CONSÉQUENT  
IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil approuve le paiement de la facture 8919 au montant de 12 864.38\$, (taxes en sus) reçue le 5 janvier 2023 de la part d'Énergère Inc.

QUE le paiement de ces projets soient imputés au budget 2022.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	-	-

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Résolution numéro 23-02-20**

**AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES FRAIS RELIÉS AUX SERVICES TECHNIQUES DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE LA ROUTE 342**

- CONSIDÉRANT la résolution 22-05-64 adoptée à la séance ordinaire du 2 mai 2022, par laquelle le conseil octroyait le contrat pour la fourniture de personnel technique à la FQM;
- CONSIDÉRANT l'octroi par le DG du mandat pour la préparation des plans et devis dans le cadre du projet de réfection de la route 342;
- CONSIDÉRANT QUE le financement de ce projet fait partie de la programmation pour le transfert aux municipalités de la taxe d'accise sur l'essence (TECQ) 2019-2023;
- CONSIDÉRANT la facture 6197 au montant de 6 049.11\$, (taxes en sus), correspondant aux frais reliés à la préparation des plans et devis dans le cadre du projet de réfection de la route 342; cette facture a été reçue le 18 janvier 2023 de la part de la FQM service techniques.

PAR CONSÉQUENT  
IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil approuve le paiement de la facture 6197 au montant de 6 049.11\$, (taxes en sus) reçue le 18 janvier 2023, par la FQM.

QUE le paiement de ces projets soient imputés au programme de transfert de la taxe d'accise (TECQ) 2019-2023.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	-	-

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Résolution numéro 23-02-21**

**AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES FRAIS RELIÉS AUX SERVICES TECHNIQUES DANS LE CADRE DU PROJET DE REHAUSSEMENT DE LA RUE RÉAL-LAROCQUE**

- CONSIDÉRANT la résolution 22-05-64 adoptée à la séance ordinaire du 2 mai 2022, par laquelle le conseil octroyait le contrat pour la fourniture de personnel technique à la FQM;
- CONSIDÉRANT l'octroi par le DG du mandat pour la préparation des plans et devis dans le cadre du projet de rehaussement de la rue Réal-Larocque;
- CONSIDÉRANT QUE le financement de ce projet fait partie de la programmation pour le transfert aux municipalités de la taxe d'accise sur l'essence (TECQ) 2019-2023;
- CONSIDÉRANT la facture 6198 au montant de 6 539.92\$, (taxes en sus), correspondant aux frais reliés à la préparation des plans et devis dans le cadre du projet de rehaussement de la rue Réal-Larocque; cette facture a été reçue le 18 janvier 2023 de la part de la FQM service techniques.

PAR CONSÉQUENT

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil approuve le paiement de la facture 6198 au montant de 6 539.92\$, (taxes en sus) reçue le 18 janvier 2023, par la FQM.

QUE le paiement de ces projets soient imputés au programme de transfert de la taxe d'accise (TECQ) 2019-2023.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétraut	-	-

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Résolution numéro 23-02-22**

**APPROBATION DES PLANS ET DEVIS ET AUTORISATION À LA FQM SERVICES TECHNIQUES D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE REHAUSSEMENT DE LA RUE RÉAL-LAROCQUE**

CONSIDÉRANT QUE la FQM services techniques a déposé les plans et devis, dossier 532711402202, pour les travaux de rehaussement de la rue Réal-Larocque et qu'ils sont conformes aux attentes de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été approuvé et les fonds sont disponibles dans le cadre de la programmation de transfert de la taxe d'accise 2019-2023.

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil approuve les plans et devis portant le numéro de dossier 532711402202 tel que déposé.

QUE le conseil donne à la FQM services techniques le mandat, de préparer les documents de soumission pour les travaux de rehaussement de la rue Réal-Larocque.

QUE le conseil donne à la FQM services techniques le mandat d'aller en appels d'offres publics.

QUE les travaux soient exécutés le plus tôt possible après l'octroi du contrat.

QUE les coûts de ce mandat soient imputés au « Programme de transfert de la taxe d'accise 2019-2023 ».

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétraut	-	-

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Résolution numéro 23-02-23**

**OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACQUISITION DE MODULE DE JEUX POUR L'AIRE DE JEUX DU PARC RÉAL-LAROCQUE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a décidé de faire l'acquisition d'un module de jeux pour l'aire de jeux du parc Réal-Larocque;

CONSIDÉRANT QU'il y a des fonds disponibles dans le fond de parc et via le programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE);

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été déposées en décembre 2022 pour la fourniture d'un module de jeux pour l'aire de jeux du parc Réal-Larocque;

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Soumission</u>	<u>Prix total (taxes en sus)</u>
Techsport	S028 99	50 540.00\$ Fibres-bois, bordure non-inclus
Tessier Récréo-Parc	40137.1	50 644.55\$ Fibres-bois, bordure inclus

CONSIDÉRANT QUE Tessier Récréo-Parc est le soumissionnaire dont l'offre et le prix sont les plus avantageux et que la soumission déposée est conforme.

EN CONSÉQUENCE  
IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil octroie le contrat pour l'acquisition d'un module de jeux pour l'aire de jeux du parc Réal-Larocque à Tessier Récréo-Parc, au prix de 50 644.55\$, (taxes en sus) tel que décrit dans la soumission 40137.1.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	-	-

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Résolution numéro 23-02-24**

**OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACQUISITION DE MOBILIER URBAIN DANS LE PARC RÉAL-LAROCQUE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a décidé de faire l'acquisition de mobilier urbain pour le parc Réal-Larocque soit deux (2) bancs de parc, une (1) table à pique-nique et un (1) panier à rebut et à recyclage;

CONSIDÉRANT QU'il y a des fonds disponibles dans le fond de parc;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été déposée pour la fourniture du mobilier urbain soit deux (2) bancs de parc, une (1) table à pique-nique et un (1) panier à rebut et à recyclage;

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Soumission</u>	<u>Prix total (taxes en sus)</u>
Équiparc	26118	6 467.00\$

CONSIDÉRANT QUE Équiparc est le seul soumissionnaire et que la soumission déposée est conforme.

EN CONSÉQUENCE  
IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil octroie le contrat pour l'acquisition de mobilier urbain à Équiparc, au prix de 6 467.00\$, (taxes en sus) tel que décrit dans la soumission 26118.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	-	-

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Résolution numéro 23-02-25**

**APPROBATION ENTENTE INTERMUNICIPALE CAMPS DE JOUR DE RIGAUD**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-Fortune n'offre pas de service de camps de jour;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rigaud propose d'accueillir les enfants de Pointe-Fortune sous condition de la signature d'une entente;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoit les conditions monétaires relatives aux demandes d'accompagnement pour les enfants en situation de handicap;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la proposition d'entente faite par la Ville de Rigaud.

IL EST RÉSOLU,

D'APPROUVER l'entente proposée par la Ville de Rigaud pour l'accueil des enfants de Pointe-Fortune au camp de jour de Rigaud en 2023.

D'AUTORISER monsieur le maire François Bélanger et Monsieur le directeur général Jean-Charles Filion à signer ladite entente ainsi que tout document afférent.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	-	-

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Résolution numéro 23-02-26**

**AUTORISATION DE REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ LORS DE LA VENTE DES IMMEUBLES À DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES.**

IL EST RÉSOLU,

QUE Monsieur Jean-Charles Filion, directeur général, représente la Municipalité de Pointe-Fortune lors de la vente des immeubles à défaut de paiement de taxes qui se tiendra à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, le 13 avril 2023.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	-	-

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Résolution numéro 23-02-27**

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LA FIRME POIRIER ET ASSOCIÉS,  
VÉRIFICATEURS, POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023**

Il est résolu, que le conseil renouvelle le contrat de vérification des livres comptables de la Municipalité de Pointe-Fortune, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023, avec la firme Poirier et Associés.

QUE la présente résolution tienne lieu de contrat qui liera les deux parties.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	-	-

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

**AUTRES SUJETS**

Aucun.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucunes questions.

**Résolution numéro 23-02-28**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, le conseil vote la levée de la séance à 19h52.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	-	-

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Je soussigné, François Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code Municipal.

\_\_\_\_\_  
François Bélanger, maire

\_\_\_\_\_  
Jean-Charles Filion, directeur général